Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213500762-20260429-1012026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 avril 2026 Nombre de Conseillers en exercice : **27**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RENOUX, Maire.

Présents : Thierry RENOUX, Michèle BACHELOT, Bruno TAKORIAN, Hélène AMOURIAUX-PICARD, Alexis CARRIC, Carole LEGENDRE, Nicolas LE BERDER, Valérie EUN, Corinne FOUCAULT, Joël LEGENDRE, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Céline BESNARD, Mickael GIRARD, Sonia TEXIER, Mathieu WIDLOECHER, François-Marie MONTGERMONT, Jonathan DJAOUI, Dienaba FONDO, Marie GALVEZ Soazic DANET, Donatien WATREMEZ, Fabien ORINEL, Kevin DUVAL, Antoine RONDIN

Excusées : Danièle ESNAULT, Anna RUIZ

Secrétaire de séance : Céline BESNARD

Procurations : Danièle ESNAULT à Bruno TAKORIAN, Anna RUIZ à Hélène AMOURIAUX-PICARD

101/2026 – DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026 CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME D'ILLE ET VILAINE (CAU35) – AVENANT – VOTE

Monsieur Alexis CARRIC, Adjoint à l'urbanisme, expose :

Le Département d'Ille et Vilaine met au service des collectivités qui le souhaitent, un service de Conseil en Architecture et Urbanisme (CAU35). Le CAU35 est composé de sept architectes qui assurent des permanences pour les collectivités adhérentes. Les architectes-conseils rencontrent les particuliers qui ont des projets d'extension, de réhabilitation, ou encore de construction. Ils accompagnent les élus locaux dans leur projet d'urbanisme, d'aménagement et d'équipement ou d'entretien de leur patrimoine. Depuis plusieurs années la commune de Chavagne adhère à ce service.

Par délibération n°137/2022, la commune de Chavagne a approuvé la convention triennale 2023/2025 au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme avec le département d'Ille et Vilaine.

La convention triennale a pris fin au 31 décembre 2025. Afin de permettre à la commune de Chavagne de bénéficier de ce service pour 2026, le Département d'Ille et Vilaine propose de prolonger par un avenant d'un an et ce jusqu' au 31 décembre 2026 ladite convention.

Le conseil municipal est invite à valider cet avenant à la convention triennale 2023/2025 auprès du CAU 35 et à autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

L'actuelle convention objet du présent avenant prend en compte les évolutions et notamment le fait de limiter le nombre de lieux de permanence par EPCI, et ceci pour des raisons de lisibilité et d'optimisation des permanences. En cohérence avec le nombre, le fonctionnement et la fréquentation des permanences afin de répondre aux besoins identifiés, le Département propose dans sa convention de maintenir des permanences sur les communes suivantes de Rennes Métropole, à savoir Le Rheu, Noyal Chatillon sur Seiche et Nouvoitou. Il convient de préciser que le conseil aux élus locaux n'est pas impacté par cette réorganisation et qu'ils peuvent continuer de rencontrer l'architecte-conseil sur rendez-vous.

La participation forfaitaire s'élève à 65€ la vacation.

La convention distingue la vacation « particuliers » qui est définie pour 3 personnes, ayant un projet localisé sur la commune de la vacation « élus/collectivités » qui correspond à toute intervention d'une demi-journée (=4 heures) de l'architecte conseil au prorata temporis.

Le Conseil municipal est invite à valider cet avenant à la convention triennale 2023/2025 auprès du CAU 35 et à autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents :
ABSTENTIONS : 5
CONTRE : 3
POUR : 19

- **VALIDE cet avenant à la convention triennale 2023/2025 auprès du CAU 35.**
- **AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire
A Chavagne, le 28 avril 2026

Le Maire,
Thierry RENOUX

MAIRIE DE CHAVAGNE (Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Céline BESNARD